

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/W/10

8 mai 1995

(95-1182)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## PROGRAMME DE LA FAO POUR L'HARMONISATION DES CONTROLES PHYTOSANITAIRES

### AVANCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT L'ANALYSE DES RISQUES LIES AUX PARASITES

#### Déclaration du représentant de la CIPV à la réunion des 29 et 30 mars 1995

1. Depuis quatre ans, les membres de la FAO et les organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) travaillent à l'élaboration d'une norme relative aux *Principes directeurs pour l'analyse des risques liés aux parasites*. Après avoir été communiquée aux membres de la FAO et aux ORPV pour qu'ils fassent connaître leurs observations, après examen de ces observations par le Comité d'experts sur les mesures phytosanitaires (CEMP) et après avoir été modifiée en conséquence, cette norme est actuellement soumise à la procédure d'approbation. Le Comité de l'agriculture de la FAO l'examinera le 29 mars 1995. Si le Comité émet une recommandation dans ce sens, la norme sera ensuite présentée au Conseil de la FAO pour examen et à la Conférence de la FAO aux fins d'approbation comme norme internationale en matière de mesures phytosanitaires.

2. La norme relative aux *Principes directeurs pour l'analyse des risques liés aux parasites* est essentiellement un document conceptuel. Elle décrit le processus de manière générale mais n'établit pas une procédure. La FAO espère compléter le document relatif aux principes directeurs avec quatre normes supplémentaires, des documents d'information sur ces normes supplémentaires et du matériel technique de référence.

3. Les quatre normes supplémentaires portent sur des éléments particuliers du processus d'analyse des risques liés aux parasites:

- Catégorisation des organismes nuisibles
- Analyse du risque phytosanitaire: évaluation de l'incidence économique
- Analyse du risque phytosanitaire: évaluation du potentiel d'entrée
- Gestion du risque phytosanitaire

4. Ces normes à l'état de projet seront examinées par le CEMP en mai 1995. Le cas échéant, elles seront communiquées aux membres de la FAO pour qu'ils fassent connaître leurs observations. Les documents d'information, qui contiennent des notes explicatives sur les normes, seront distribués en même temps aux membres de la FAO. Le matériel technique de référence, comprenant les sources d'information et les connaissances techniques, ainsi que des exemples d'analyses, devrait être élaboré au cours de l'année prochaine. Au total, les principes directeurs, les normes supplémentaires et les documents d'information, ainsi que le matériel technique de référence devraient constituer une documentation de base pour les organisations nationales de protection des végétaux. Ils devraient également constituer une source d'information pour les programmes de formation à l'analyse des risques liés aux parasites.